

Avis sur l'Institut établi à Clermont-Ferrand, maison des ci-devant Ursulines, dans la portion du Citoyen Chapel.

Numéro d'inventaire : 1980.00013.22

Type de document : affiche

Imprimeur : Veyssset Imprimeur-Libraire

Date de création : 1795 (vers)

Description : Feuille imprimée en 2 colonnes, séparées par une rangée de 4 emblèmes maçonniques (œil auréolé); traces de pliure et bords écornés

Mesures : hauteur : 455 mm ; largeur : 345 mm

Notes : Prospectus pour l'"Institut Sainte-Ursule" de Clermont-Ferrand, dirigé par le citoyen Mourier. Sans date. Prix de pension en Livres. Cours complet d'éducation en 5 ou 6 ans (pour élèves de 6 à 15 ans). Description du programme d'études, et prix de pension.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Séquence de niveaux

Nom de la commune : Clermont-Ferrand

Nom du département : Puy-de-Dôme

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand

A V I S

SUR L'Institut établi à Clermont-Ferrand, maison des ci-devant Ursulines, dans la portion du Citoyen CHAPEL.

L'INSTITUT Ste. Ursule, établi dans la partie du C.^m Rochette, est actuellement dans celle du C.^m Chapel, située un peu au-dessous et du même côté de la rue : cette dernière partie ne le cède en rien à l'autre du côté de la salubrité, et lui est préférable du côté de la distribution.

Jaloux de répondre de plus en plus à l'attente des gens de bien, le C.^m Mourier et ses collaborateurs s'engagent à élever les enfans dans les vrais principes de la saine morale et de la religion catholique. Les méthodes les plus simples et les plus lumineuses, l'enseignement le plus solide et le mieux préparé, ouvriront l'esprit aux connaissances ; le précepte et l'exemple formeront le cœur à la vertu.

Comme une maison bien ordonnée ne saurait avoir deux règles, et que d'ailleurs il n'est rien de plus pernicieux que de confondre les âges, et traiter l'enfant en jeune homme et le jeune homme en enfant, on ne recevra point d'élèves au-dessus de douze ans, et on se réglera pour l'enseignement de manière que l'éducation soit finie au plus tard à quinze. Outre que ce terme procure l'avantage d'avoir égard au caractère qui change avec l'âge, joint à une surveillance active, il met les mœurs à l'abri de toute atteinte.

Le cours complet d'éducation est de cinq ans pour les latinistes, et quatre ans pour les autres. Ce tems est employé de la manière suivante :

Première année commençant à l'épellation des mots par syllabes Premiers élémens de Lecture, d'Écriture, de Religion et de Grammaire.

Seconde année, Écriture, Lecture des papiers, Étude historique et raisonnée de la religion, Grammaire par analyse et synthèse, Orthographe, Arithmétique jusqu'aux fractions, Géographie élémentaire.

Troisième année, les élèves qui devront apprendre le latin commenceront alors l'étude de cette langue, les autres feront un cours de logique et d'art épistolaire ; tous suivront la seconde division des cours d'Arithmétique et de Géographie.

Quatrième année, ceux qui apprennent le latin y joindront l'étude de la langue Grecque pour la connaissance des étymologies, les autres feront leur Rétorique ; tous apprendront quelques notions de Mythologie, suivront la II.^{me} division du cours d'Histoire, les élémens d'Algèbre jusqu'aux Équations du II.^{me} degré, et de Géométrie jusqu'à la Trigonométrie.

Cinquième année, les Latinistes feront leur Rétorique, qui comprendra l'art épistolaire, les règles des poésies française et latine, les extraits analytiques des meilleurs ouvrages et divers genres de composition.

Comme l'Écriture et surtout la Lecture sont susceptibles d'une perfection indéfinie, il y aura tous les jours un tems marqué pour ces deux objets. Depuis la III.^{me} année, les dimanches et fêtes seront seuls consacrés à l'étude de la Religion et à la pratique des devoirs qu'elle impose.

Les élèves qui auront fini à quatorze ans les cours sus indiqués pourront courir une sixième année, dans laquelle ils doubleront leur Rétorique, suivront un cours de Commerce, finiront l'Algèbre et apprendront la Trigonométrie. Ces derniers cours seront payés à part, à un prix très-modéré.

Le latin sera toujours précédé d'un cours de Grammaire française : les principes des langues aisément appris dans la langue naturelle, facilitent l'étude de toutes les autres, au point qu'avec des dispositions ordinaires, au bout de deux ans, un élève peut traduire Cicéron et Virgile.

Certain du succès de sa méthode, le C.^m Mourier offre aux parens qui le désireront de prendre l'éducation de leurs enfans à forfait.

L'élève sera examiné pour connaître à quelle année il appartient. On verra s'il a une aptitude au moins médiocre, et alors le C.^m Mourier s'engagera à compléter son éducation pour le prix affecté au tems qui reste à parcourir, et à la continuer gratis si elle n'est pas finie au terme prescrit.

Un exercice annuel et public, suivi de la distribution des prix, fera connaître si les progrès des élèves répondent au tems affecté à leur éducation.

Avec l'instruction la plus prompte et la plus complète, les enfans reçoivent une nourriture saine et bien préparée. La mère et l'épouse du C.^m Mourier dirigent le ménage et veillent à ce que les enfans soient propres et bien tenus.

Le prix de la pension est de 430 liv. par année et 12 liv. d'entrée, 250 liv. pour la demi-pension et 9 liv. d'entrée ; les externes donnent 6 liv. par mois.

Les arts d'agrément, tels que la Musique, la Danse, l'Escrime, les cours de Dessin, de Levée et Lavis des plans, etc. sont à la charge des parens : le prix en sera plus modéré que partout ailleurs.

Les Pensionnaires fournissent leur Lit, leur Linge, &c.

A Clermont-Ferrand, chez VAYSSET, Imprimeur-Libraire, rue de la Treille.